

## A.10 TOURISME

A10

La politique départementale en matière de tourisme

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU TOURISME

A10

## ORIENTATIONS POLITIQUES

---

L'une des priorités du Département est d'encourager et d'accompagner le développement de la structuration de l'activité touristique. En effet, le tourisme est un facteur incontournable du développement économique, de l'aménagement des territoires.

C'est dans ce cadre que lors de l'assemblée plénière de décembre 2007, les orientations et les axes stratégiques du 5ème Plan Départemental de Développement Touristique 2008-2013 ont été adoptés.

Ces différentes actions stratégiques sont l'aboutissement d'une démarche de concertation active menée tout au long de l'année avec l'ensemble des partenaires publics et privés qui oeuvrent dans le domaine du tourisme.

Ce plan repose sur les trois axes suivants :

**1. créer une identité pour mieux se vendre,**

Il s'agit de développer une stratégie d'image et d'optimisation de la mise en marché en définissant un plan de promotion opérationnel et pluriannuel, en créant des événements et plaçant le tourisme au cœur de la promotion de la destination.

**2. rendre l'offre attractive et facile à consommer,**

Les actions à lancer pourraient concerner le développement de l'offre d'hébergement, de l'offre de pleine nature, la mise en place de dispositifs de soutien à l'innovation touristique.

**3. faire du tourisme une attractivité structurante de l'aménagement et de la solidarité entre les territoires,**

Il s'agit de favoriser la transversalité, de promouvoir et professionnaliser les réseaux d'acteurs. Le plan s'articule autour de 15 actions prioritaires qui constituent le socle de la concertation à mener au cours du 1er trimestre 2008 afin de proposer à l'assemblée plénière de juin 2008 la critérisation de chacune de ces fiches actions.